



Conseil municipal | Séance du 9 décembre 2021

Extrait du registre des délibérations

Délibération n°2021-12-09-34 | Nouveau programme national de renouvellement urbain - Centre Madrillet - Acquisition du 111 rue du Madrillet Sur le rapport de Monsieur Le Cousin Pascal

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 23

Date de convocation : 3 décembre 2021

L'An deux mille vingt et un, le 09 décembre, à 18h30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Joachim Moyse, Maire.

Etaient présents :

Monsieur Joachim Moyse, Madame Anne-Emilie Ravache, Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Léa Pawelski, Monsieur Edouard Bénard, Madame Murielle Renaux, Monsieur David Fontaine, Madame Nicole Auvray, Monsieur Didier Quint, Madame Catherine Olivier, Monsieur Gabriel Moba M'Builu, Monsieur Francis Schilliger, Monsieur Dominique Grévrard, Monsieur Hubert Wulfranc, Madame Marie-Pierre Rodriguez, Madame Florence Boucard, Monsieur José Gonçalves, Madame Laëtitia Le Behec, Monsieur Grégory Leconte, Madame Aube Grandfond-Cassius, Monsieur Jocelyn Chéron, Madame Alia Cheikh, Madame Noura Hamiche.

Etaient excusés avec pouvoir :

Monsieur Ahmed Akkari donne pouvoir à Monsieur Dominique Grévrard, Madame Najia Atif donne pouvoir à Monsieur Hubert Wulfranc, Madame Christine Leroy donne pouvoir à Monsieur José Gonçalves, Madame Agnès Bonvalet donne pouvoir à Monsieur Francis Schilliger, Monsieur Mathieu Vilela donne pouvoir à Madame Aube Grandfond-Cassius, Madame Juliette Biville donne pouvoir à Monsieur David Fontaine, Monsieur Romain Legrand donne pouvoir à Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Carolanne Langlois donne pouvoir à Madame Murielle Renaux, Monsieur Johan Quérueil donne pouvoir à Monsieur Edouard Bénard, Madame Lise Lambert donne pouvoir à Madame Florence Boucard.

Etaient excusés :

Monsieur Brahim Charafi, Madame Sarah Tessier.

Secrétaire de séance :

Monsieur Gregory Leconte

Le Conseil municipal,

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales,
- L'estimation réalisée par les services de France Domaines en date du 4 août 2021,
- L'arrêté préfectoral déclarant d'utilité publique le projet et la cessibilité des parcelles du 21 septembre 2021.

Considérant :

- Que dans le cadre de la mise en œuvre du projet de renouvellement urbain sur le quartier du Château-Blanc, la Ville poursuit l'acquisition de diverses parcelles en vue de la réalisation du projet du Centre Madrillet,
- Que cette opération fait l'objet d'un arrêté préfectoral du 21 septembre 2021 la déclarant d'utilité publique et valant cessibilité des parcelles,
- Que les consorts Hoche sont propriétaires de la parcelle incluse dans ce périmètre, située 111 rue du Madrillet, cadastré section AD numéro 551 de 445 m², comprenant une habitation d'environ 103 m², un garage et un jardin,
- Que suite à la formulation des offres par la Ville proposant l'acquisition d'une seule bande de jardin, les propriétaires ont sollicité l'acquisition de l'intégralité du bien situé dans ce périmètre,
- Que les négociations s'étant poursuivies, un accord amiable entre les parties pourrait être trouvé au prix de cent soixante-six mille euros (166 000 €), toutes indemnités confondues y compris emploi, en ce compris la valeur de biens meubles, compatible avec l'avis des Domaines, frais d'acte en sus à charge de la Ville.
- Que dans l'attente de la réalisation notariée des formalités nécessaires au transfert de propriété, la conclusion d'un protocole d'accord entre les parties pourrait formaliser de cet accord et encadrer les éventuelles démarches, études, et travaux préalables de la Ville pour la mise en œuvre du projet.

Décide :

- De procéder à l'acquisition de l'habitation située 111 rue du Madrillet susvisée aux conditions financières énumérées ci-avant.
- D'autoriser Monsieur le maire, ou l'Adjoint délégué, à signer tous les actes, à intervenir à cet effet et à engager les régularisations comptables et financières liées à cette opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 33 votes pour.

Pour extrait conforme

Monsieur Joachim Moyse
Maire

Accusé certifié exécutoire

Réception en préfecture : 13/12/2021

Identifiant de télétransmission : 76-217605757-20211209-lmc124472-DE-1-1

Affiché ou notifié le 14 décembre 2021